

Bulletin municipal n°22 - Décembre 2020



© Jérémy PUZEL

Chaumont

Comptes-rendus des séances de Conseil municipal...

Après chaque séance de Conseil municipal, un compte-rendu est établi; vous pouvez le consulter sur les panneaux d'affichage de tous les hameaux de la commune.

L'ensemble des comptes-rendus mensuels est visible aussi sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.chaumont-74.fr

Paiement en ligne via internet pour factures d'eau et de loyers

Le paiement en ligne via le site internet de la commune et le gestionnaire de téléchargement TIPI du centre des finances publiques vous offre la possibilité de payer par TIPI vos factures d'eau et loyers communaux. Pour cela, munissez-vous de votre facture d'eau ou de votre facture de loyer et de votre carte bancaire. Pour tout renseignement, le secrétariat de la mairie reste à votre disposition.

Nouveau service de proximité

Depuis le 28 Juillet 2020, un nouveau dispositif est mis en place par les Finances Publiques pour faciliter les usagers au paiement de leurs factures de la vie quotidienne comme les factures d'eau, les amendes, la cantine, la crèche, l'hôpital, les impôts, la location de salle, de tables et bancs, etc...

Ces factures pourront être réglées auprès du réseau des buralistes partenaires agréés comme le Tabac VALOU, 40 place centrale à Frangy par exemple.

Les communes et organismes ayant normalisés leurs factures, celles-ci comportent désormais un QR CODE, indispensable pour le paiement chez un buraliste.

Pour plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Prélèvement de la facturation d'eau

Mise en place par délibération n° 16.28 du 28 juin 2016, d'un nouveau mode de paiement pour le règlement de votre facture d'eau en une fois au mois d'avril : le prélèvement à date fixe est plus rapide et plus simple.

Ayant déjà la possibilité de régler vos factures auprès du Trésor Public en espèces (dans la limite de 300e), ou par chèque ou sur notre site internet par carte bancaire, vous pouvez dès à présent opter pour le prélèvement annuel.

Si tel est votre choix, veuillez informer le secrétariat de la mairie qui effectuera la démarche très simple pour la mise en place du prélèvement.

Le 15 mars dernier, les électeurs de Chaumont ont décidé de mettre en place au sein du conseil municipal 11 personnes pour gérer la commune et ce dès le 1er tour. Au nom de cette nouvelle équipe, je vous remercie et vous assure de notre volonté d'œuvrer au mieux dans l'intérêt de tous les habitants de Chaumont.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme que nous devons prendre nos fonctions... Sauf que, la suite, vous la connaissez : **LE CONFINEMENT !**

Le 17 mars, tout s'est figé dans notre vie quotidienne. Il en a été de même pour l'installation des diverses instances administratives qui n'ont pu se mettre en place immédiatement. Cela sera fait le :

- 18 juin pour le Conseil Municipal,
- 16 juillet pour le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône,
- 17 juin pour le Syndicat du Vuache,
- 20 juillet pour le SIVU Le Triolet.

Pour la rentrée, chacun pensait reprendre le cours de sa vie, avec certes de nouvelles habitudes inhérentes aux mesures de précaution. Mais voilà que pour la 2^{ème} fois la COVID en a décidé autrement avec les restrictions que vous connaissez.

Cette année a été marquée par cette pandémie, engendrant une situation il y a peu inimaginable, nous obligeant tous à nous adapter au jour le jour. Ce virus va encore circuler pendant plusieurs mois. Il est du devoir de tous de faire attention et respecter les gestes barrières. Vous pouvez suivre les instructions Préfectorales sur le site de la commune et sur Facebook.

Des chaumontois et des chaumontoises, ou leur entourage, ont été ou sont touchés. Certains en ont payé le prix fort ; à leurs proches, je leur souhaite tout le courage nécessaire pour faire face.

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable de maintenir le traditionnel « repas des aînés » en début d'année. Le Conseil Municipal a donc décidé que ce grand moment convivial, une fois n'est pas coutume, sera remplacé par un colis distribué par les élus le dimanche 17 janvier 2021.

Lors de notre campagne électorale, nous nous étions engagés sur certains points, notamment la communication. La pandémie ne nous permet pas de faire des réunions publiques ; la mise en place de Facebook et d'Instagram, en complément du site de la Mairie, est un moyen d'information rapide mais cependant pas accessible à tous. Ce bulletin municipal est notre premier support. Vous y trouverez nos actions, nos projets et l'avancée des différents groupes de travail.

Je reste, accompagné de l'équipe, à votre disposition. Pour le respect sanitaire des agents administratifs, les rencontres avec les élus se font sur rendez-vous.

Malgré ce climat anxieux, il faut garder confiance en l'avenir, mettre derrière nous l'année 2020 et nous projeter sans appréhension en 2021.

Je souhaite que cette nouvelle année apporte à tous bonheur et santé.

Meilleurs Vœux pour 2021.

Le Maire,
André-Gilles CHATAGNAT



SOMMAIRE

◆ Réalisations à Chaumont en 2020.....	2	◆ Etat civil.....	27
◆ Urbanisme.....	4	◆ Annonces.....	28
◆ Le budget communal.....	8	◆ A noter.....	33
◆ Les travaux en cours.....	10	◆ Infos pratiques	
◆ Vie à Chaumont.....	12		
◆ Intercommunalité.....	19		

Réalisations à Chaumont en 2020

Finalisation des travaux de sécurisation du hameau le Malpas

Les travaux de voirie au hameau « le Malpas » débutés à l'été 2019 pour l'aménagement de la RD992, la création d'une aire de covoiturage, le déplacement d'un arrêt de bus et la mise en place de feux tricolores au croisement de la route de la Cascade en direction de Musièges, viennent d'être terminés par les entreprises Bortoluzzi et Colas. Le résultat est convenable et le changement conséquent tant du point de vue visuel que sécuritaire : vitesse maîtrisée par les feux tricolores et protection des piétons par la création de trottoirs.



Avant



Après



Quelques plus-values nécessaires ont augmenté le montant global initial des travaux passant de 675 955 € HT à 741 289.29 € HT. Néanmoins des subventions complémentaires ont été obtenues dont voici le détail.

FINANCEURS PUBLICS	MONTANT FINANCEMENT PREVU HT	% AU MONTANT REALISE
PREFECTURE	67 596 €	9 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	83 000 €	11 %
ETAT	47352 €	6 %
REGION	41 627 €	6 %
CD74 CONVENTION VOIRIE	300 283 €	41 %
AUTOFINANCEMENT	201 431.29 €	27 %
TOTAL	741 289.29 €	100 %

Avant



Après



Sylvie COSTA,
Secrétaire de mairie

Qu'est-ce que le PLUI ?

En France, le plan local d'urbanisme (PLU), ou le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUI). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

En 2014, la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR, du 24 mars 2014) prévoit le transfert de la compétence PLU de la commune à l'intercommunalité (échelle jugée plus stratégique et efficace), qui devient responsable des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI).

Ce transfert de la planification de l'urbanisme de la commune vers les intercommunalités vise une meilleure mise en cohérence des diverses politiques publiques concernées, dont l'atténuation du réchauffement climatique et de ses effets (conformément à la loi Grenelle 2), en donnant aux élus de nouveaux moyens de maîtriser la pression foncière et de restaurer, préserver et gérer la biodiversité.

Le PLUI de la Communauté de Communes Usse et Rhône a été approuvé le 25 février 2020.

Conseil architectural gratuit

Les porteurs de projets, particuliers ou professionnels, souhaitant construire ou engager des travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction, sont invités à rencontrer gratuitement l'architecte-conseil de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Partenaire de votre projet, il vous conseillera pour garantir la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Il est recommandé de solliciter un rendez-vous au plus tôt dans votre démarche de projet, avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable.

L'architecte conseil, Monsieur Rémi Chaudurié, reçoit le public et examine les projets sur rendez-vous.

Pour le rencontrer, il convient donc de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme et aménagement du territoire de la communauté de communes au 04 50 63 72 22.

Préparation de votre rendez-vous ;

Afin de préparer au mieux votre entretien, il est conseillé de venir avec :

- un extrait de plan cadastral
- un plan de votre terrain
- des photos (vue de loin et de près)
- tout document pouvant faciliter la compréhension de votre projet

Avant tout travaux, il est recommandé de vous rapprocher de notre service urbanisme. Permanence en mairie le mardi de 12h à 16h et le jeudi de 14h à 19h.

Eric MANTILLERI,
2° Adjoint, chargé de l'urbanisme

Que contient-il ?

Ce rapport est constitué de plusieurs éléments :

1. Diagnostic territorial
2. L'État initial de l'environnement
3. Les orientations générales retenues pour le PADD et le zonage
4. Les incidences prévisibles sur l'environnement
5. La compatibilité au regard des lois et règlements

Types de zones :

1. Zone U : Zone urbanisée ou à urbaniser
2. Zone N : Zone naturelle
3. Zone A : Zone agricole
4. OAP : sectorielle ou d'aménagement

Les travaux possibles dans chaque zone sont différents, il faut vous rapprocher de la mairie qui est le seul interlocuteur pour vos demandes.

Le PLUI est accessible directement depuis le site de la mairie.

<http://www.Chaumont-74.fr>

Constructions neuves

Quel est le régime des autorisations portant sur les constructions neuves ?

En principe, elles sont assujetties à l'octroi préalable d'un permis de construire. Toutefois, certaines constructions limitativement énumérées ne sont assujetties qu'à une déclaration préalable en raison de leur impact relatif sur l'environnement (R.421-9 à R.421-12). De même, certaines constructions nouvelles ne requièrent aucune formalité préalable spécifique en raison de leur faible impact sur l'environnement (R.421-2 à R.421-8-1)

A savoir !
En secteur protégé, les règles d'urbanisme sont plus strictes.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES Ayant :	En droit commun		En secteur protégé (1)	
	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12m	Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12m
Une emprise au sol et une surface de plancher < à 5m2	Dispense (R.421-2a)	Déclaration préalable (R.421-9c)		
5 m2 Une emprise au sol ou une surface de plancher > à 5m2 ET Une emprise au sol < à 20m2 ET une surface de plancher < à 20m2	Déclaration préalable (R.421-9 a)		Déclaration préalable (R.421-11a)	Permis de construire (R.421-1)
20 m2 Une emprise au sol ou une surface de plancher > à 20 m2	Permis de construire (R.421-1)			

(1) Secteur sauvegardé, site classé ou en instance de classement, réserve naturelle

Travaux sur existant et changement de destination - Règles générales

Règles générales :

Quel est le régime des travaux sur les constructions existantes et suite à un changement de destination ?

Ils sont en principe dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme à l'exception (R.421-13) :

- des travaux soumis à permis de construire dont la liste est fixée par les articles R.421-14 à R.421-16 ;
- des travaux qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable dont la liste est fixée à l'article R.421-17.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES (1) ayant pour effet de créer :	En droit commun	En Zone U des POS/PLUi	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au delà de 150 m2	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au delà de 150m2
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5m2		Dispense (R.421-13)	
5m2 Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m2 ET une emprise au sol < à 20m2 ET Une surface de plancher < à 20m2		Déclaration préalable (R421-17f)	
20 m2 Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m2 ET une emprise au sol < à 40m2 ET une surface de plancher < 40m2		Permis de construire (R.421-14a)b)	Déclaration préalable (R.421-17f)
40 m2 Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40m2		Permis de construire (R.421-14b)	

(1) Le cas de constructions agricoles n'est pas traité dans le présent tableau

✓ Décisions Urbanisme fin 2019 - 2020

DECLARATIONS PREALABLES		
Nom du pétitionnaire	Objet	Décision définitive
RIVA Jean-Marc	Auvent ruelle du Pralet	ACCORD
FABBRO Steven	Ravalement de façades et changement de volets route de St Julien	REFUS
CHATAGNAT Denis	Capteurs solaires route du Maréchal Ferrant	ACCORD
HELLET Maxime	Abri de voiture route de l'Afflit	ACCORD
GENOUD Margaux	Remplacement d'un grillage ruelle de la Fontaine	ACCORD
GRUSSNER Julien	Clôture grillage lieudit « Les Grandes Reisses »	ACCORD
FABBRO Steven	Ravalement de façade et changement de volets route de St-Julien	ACCORD
MARTIN Valérie	Installation d'une porte-fenêtre et création d'une place de stationnement rte de St Julien	ACCORD
WILLEQUET Pierre	Installation de panneaux photovoltaïques ruelle du Pralet	ACCORD
AAPEI EPANOU FAM FERME DES ROCHES	Travaux de réfection et aménagements de la cour, installation d'une pergola, création de 2 murets de soutènement à la Ferme des Roches	ACCORD
STEINER Gérard	Pose d'une clôture en bois ajouré de 1,60m route de St Julien	ACCORD
DIJKSTRA Jan Auke	Clôture avec portillon chemin du Château	CERTIFICAT TACITE
EURL PHOTEN pour SUEN Elisabeth	Installation d'un kit photovoltaïque route de l'Afflit	ACCORD
REVILLON Jean-Marc	Réfection de toiture ruelle du Pralet	ACCORD

PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AMÉNAGER		
Nom du pétitionnaire	Objet	Décision définitive
CUZIN Geneviève	Transformation et rénovation d'un corps de ferme en logements « Aux Voiries »	ACCORD
VITTE Guillaume	Construction d'une villa « Chaumontet »	REFUS
SAS METHADAINES	Modification du permis initial chemin rural dit de sur les Verres	ACCORD de M. le Préfet
DUPRAT Régis	Création d'une jacobine route de St Jean	REFUS
EARL Le Caveau de la Treille	Pose de panneaux solaires et déplacement du bâtiment	ACCORD
EARL Le Caveau de la Treille	Construction de volières lieudit « Les Plantées »	ACCORD
SAS DF2G	Création d'un lotissement de 10 lots lieudit « Vers Rosset »	ACCORD
MORICE Nicolas	Construction d'une maison avec garage lieudit « Corbouilloux »	ACCORD
VITTE Guillaume	Construction d'une villa lieudit « Chaumontet »	ACCORD
JARMUZEWSKI Nicolas et Estelle	Construction d'une villa lieudit « Corbouilloux »	ACCORD
SIMOES Tony	Désaxement du faitage, modification de fenêtres Les Jardins du Pré Magnin	ACCORD
DUGAT Dorian	Création d'un enrochement lieudit Pré Magnin	ACCORD
PUZEL Jeremy	Mur de soutènement et création d'un abri de jardin route de l'Afflit	ACCORD
REVILLON Romain	Agrandissement de l'habitation avec la grange attenante et création d'une terrasse sur poteaux « Chef-lieu »	REFUS
DEVIN Mélanie	Construction d'une maison individuelle impasse du Malpas	ACCORD
CHARVOLIN Joël	Construction d'un muret de soutènement, impasse du Pré Magnin	ACCORD
Fruitière de Noverly	Transfert de permis de construire, Vers Vaudet	ACCORD

Magali MARTY
Assistante Administrative

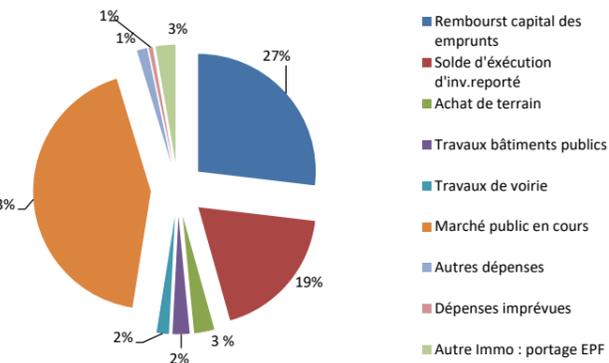
Budget communal 2020

Budget principal 2020

Investissement - Dépenses

Rembours capital des emprunts	239348.22	27%
Solde d'exécution d'inv.reporté	167220.91	19%
Achat de terrain	25000.00	3%
Travaux bâtiments publics	21000.00	2%
Travaux de voirie	15000.00	2%
Marché public en cours	381200.00	43%
Autres dépenses	12500.00	1%
Dépenses imprévues	5000.00	1%
Autre Immo : portage EPF	24287.29	3%
Total Investissement - Dépenses	890556.42	100.00%

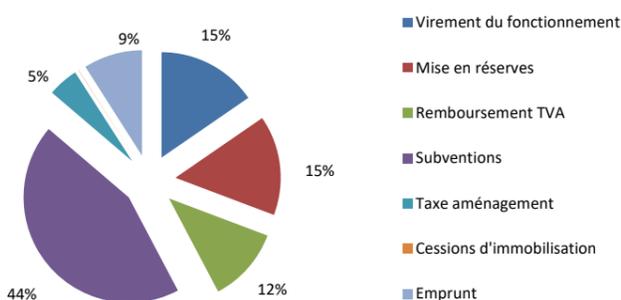
Budget Principal → Investissement/Dépenses



Investissement - Recettes

Virement du fonctionnement	137132.33	15%
Mise en réserves	136833.74	15%
Remboursement TVA	102500.00	12%
Subventions	391478.00	44%
Taxe aménagement	41738.00	5%
Cessions d'immobilisation	500.00	0%
Emprunt	80374.35	9%
Total Investissement - Recettes	890556.42	100.00%

Budget Principal → Investissement/Recettes

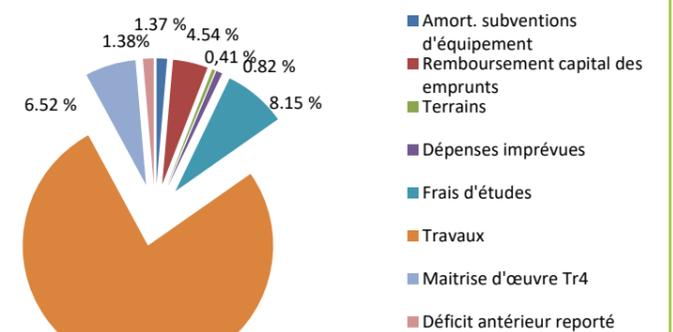


Budget Eau 2020

Investissement - Dépenses

Amort. subventions d'équipement	8413.63	1.37%
Remboursement capital des emprunts	27813.82	4.54%
Terrains	2500.00	0.41%
Dépenses imprévues	5000.00	0.82%
Frais d'études	50000.00	8.15%
Travaux	471100.00	76.82%
Maitrise d'œuvre Tr4	40000.00	6.52%
Déficit antérieur reporté	8440.96	1.38%
Total Investissement - Dépenses	613268.41	100.00%

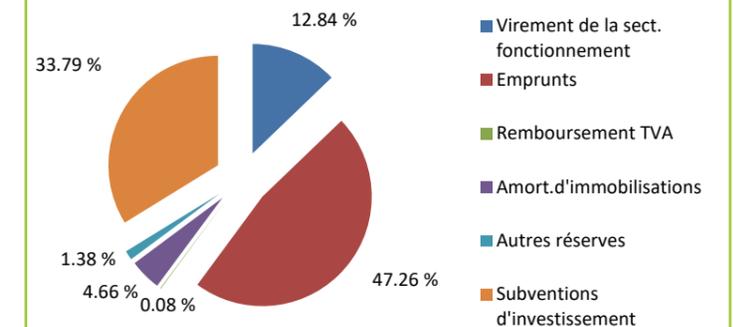
Budget Eau → Investissement/Dépenses



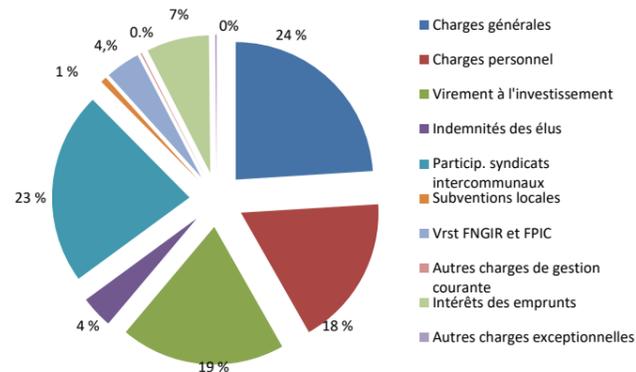
Investissement - Recettes

Virement de la sect. fonctionnement	78736.73	12.84%
Emprunts	289812.47	47.26%
Remboursement TVA	488.00	0.08%
Amort.d'immobilisations	28575.25	4.66%
Autres réserves	8440.96	1.38%
Subventions d'investissement	207215.00	33.79%
Total Investissement - Recettes	613268.41	100.00%

Budget Eau → Investissement/Recettes



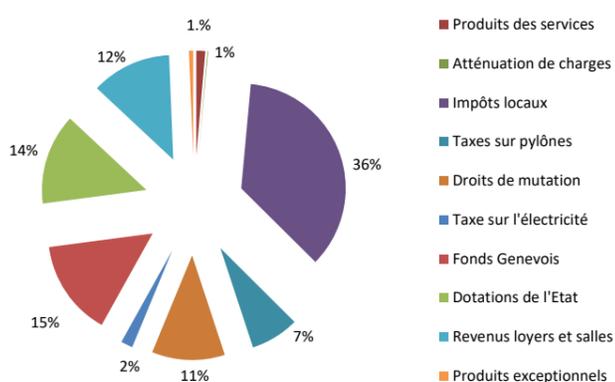
Budget Principal → Fonctionnement/Dépenses



Fonctionnement - Dépenses

Charges générales	170036.19	24%
Charges personnel	125750.00	18%
Virement à l'investissement	137132.33	19%
Indemnités des élus	26847.00	4%
Particip. syndicats intercommunaux	160354.00	23%
Subventions locales	5000.00	1%
Vrst FNGIR et FPIC	28565.00	4%
Autres charges de gestion courante	1010.00	0%
Intérêts des emprunts	52119.12	7%
Autres charges exceptionnelles	1200.00	0%
Total fonctionnement - dépenses	708013.64	100.00%

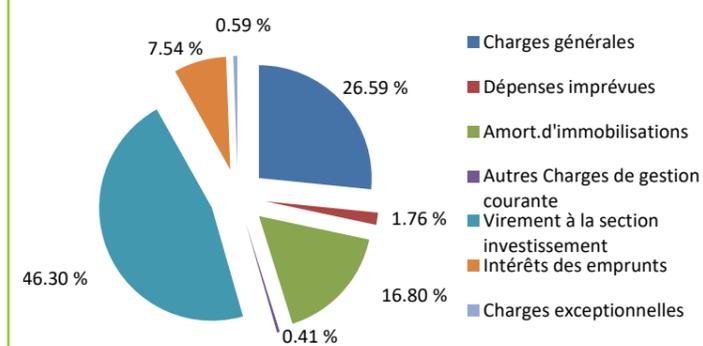
Budget Principal → Fonctionnement/Recettes



Fonctionnement - Recettes

Produits des services	9770.00	1%
Atténuation de charges	500.00	0%
Impôts locaux	255000.00	36%
Taxes sur pylônes	53000.00	7%
Droits de mutation	80000.00	11%
Taxe sur l'électricité	13000.00	2%
Fonds Genevois	105000.00	15%
Dotations de l'Etat	99550.00	14%
Revenus loyers et salles	87726.00	12%
Produits exceptionnels	4467.64	1%
Total fonctionnement - Recettes	708013.64	100.00%

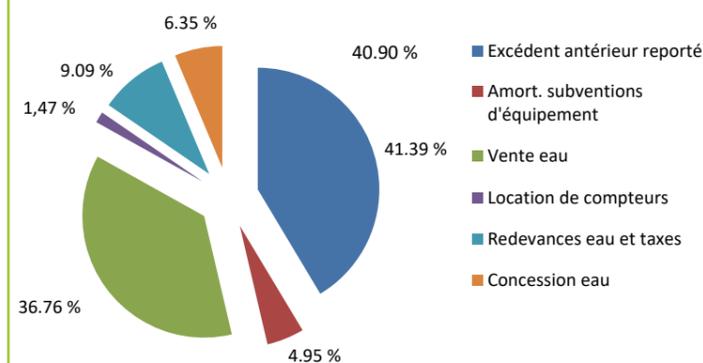
Budget Eau → Fonctionnement/Dépenses



Fonctionnement - Dépenses

Charges générales	45210.00	26.59%
Dépenses imprévues	3000.00	1.76%
Amort.d'immobilisations	28575.25	16.80%
Autres Charges de gestion courante	700.00	0.41%
Virement à la section investissement	78736.73	46.30%
Intérêts des emprunts	12820.27	7.54%
Charges exceptionnelles	1000.00	0.59%
Total fonctionnement - dépenses	170042.25	100.00%

Budget Eau → Fonctionnement/Recettes



Fonctionnement - Recettes

Excédent antérieur reporté	70378.62	41.39%
Amort. subventions d'équipement	8413.63	4.95%
Vente eau	62500.00	36.76%
Location de compteurs	2500.00	1.47%
Redevances eau et taxes	15450.00	9.09%
Concession eau	10800.00	6.35%
Total fonctionnement - Recettes	170042.25	100.00%

Sylvie COSTA,
Secrétaire de mairie

Travaux en cours

Renforcement du réseau d'eau à Vovray

Dans le dernier bulletin municipal, le projet des travaux de renforcement de l'eau potable et de désinfection du lieu-dit « Vovray » vous avait été présenté par l'ancien élu en charge de l'eau, Mr Jean-Louis VILLE, que je remercie pour toutes ses années d'investissement sur ce projet.

Après avoir repris en charge le dossier et déposé les demandes de subventions auprès du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, je vous informe que nous sommes éligibles à ces aides !

Quelle bonne nouvelle ! 😊

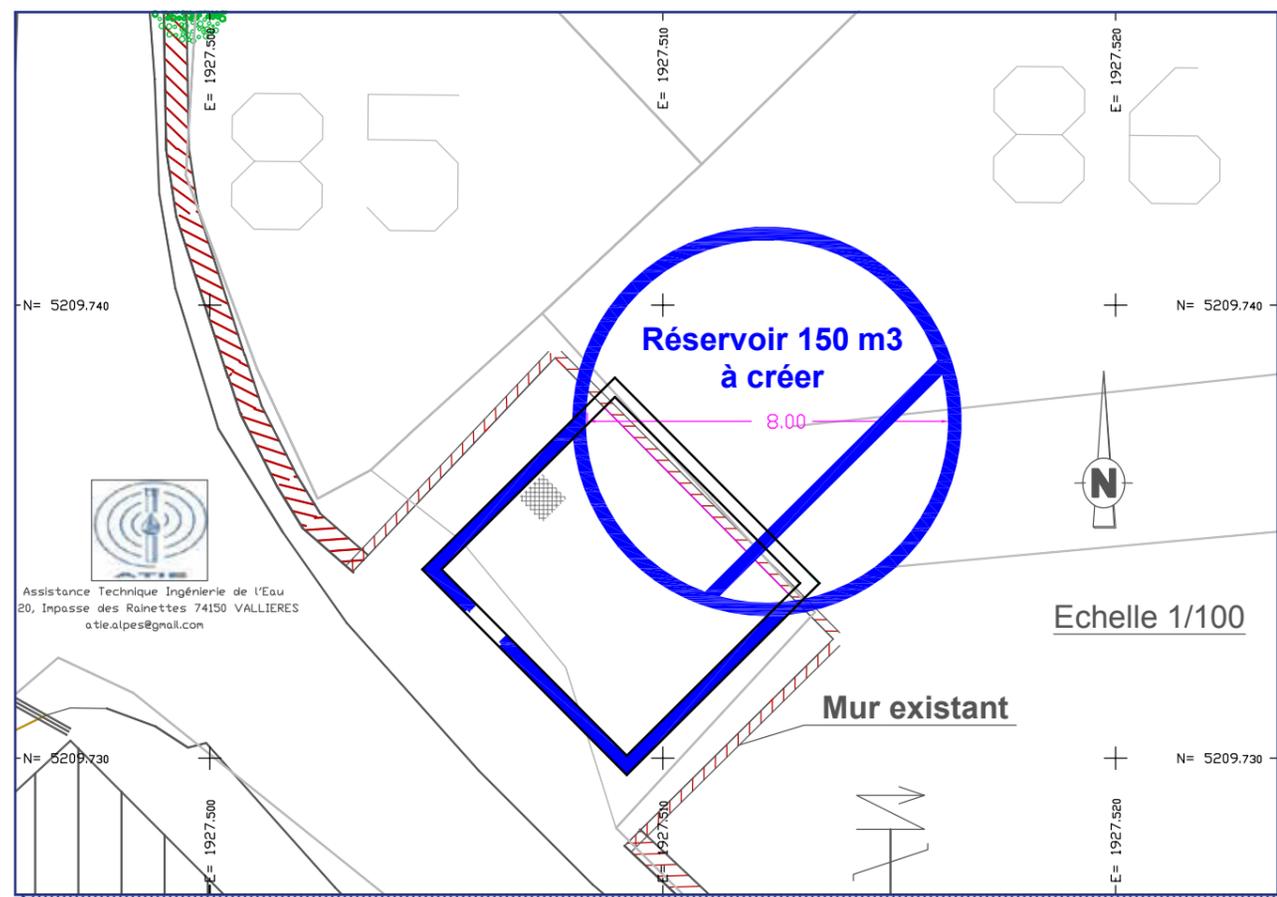
Ces aides sont ainsi validées pour un montant s'élevant à 105 000 euros pour l'Agence de l'eau et à 145 300 euros pour le Département 74.

Le projet a été présenté aux élus et approuvé lors du dernier conseil municipal.

Nous souhaitons le début des travaux au printemps 2021.

Romain FOEX,
1^{er} Adjoint en charge de l'eau

Création du réservoir de Vovray avec système de désinfection de l'eau par U.V.



Déplacement d'un pressoir : don à la commune

A l'automne, le Foyer d'Accueil Médicalisé situé route des Roches a fait le choix de faire don à la commune de Chaumont d'un pressoir existant à la Ferme des Roches dans le cadre de son projet de réfection du revêtement de la cour du foyer.

Ainsi, la Sté SE LEVAGE de Sallenôves est intervenue pour déplacer le pressoir d'un poids de 7 tonnes.



Le pressoir est actuellement stocké aux abords du hangar technique communal dans l'attente d'une place définie par l'équipe municipale sur la commune.

Réfection du « chemin de la Chapelle »

Suite aux forts orages de mai et juin 2018 créant de conséquentes inondations sur le chemin de la Chapelle à St-Jean et avec l'aide financière du Conseil Départemental 74 dans le cadre d'une dotation de solidarité pour événements climatiques 2018, le chemin de la chapelle a pu être remis en état.

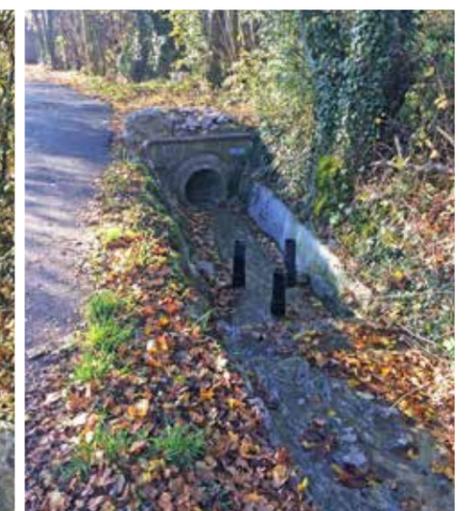
Suite à l'étude hydraulique établie par le Cabinet NICOT fin 2019, le dossier avance conjointement avec le Département et s'oriente vers la création d'une déviation des eaux pluviales vers le ruisseau des Grands Champs au sud-ouest du hameau.



Avant

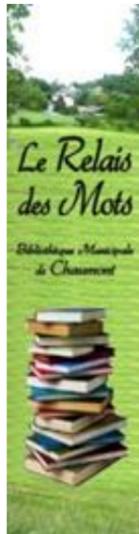


Après



Sylvie COSTA,
Secrétaire de mairie

Bibliothèque municipale : «Le Relais des Mots»



2020! Un nouvel espace pour vous accueillir...

Les travaux d'agrandissement tant attendus se sont achevés en février, offrant le double de surface.

L'équipe s'est attelée à aménager au mieux les différents rayons, avec un mobilier cosy et adapté, et un espace adultes, plus aéré.

Les lieux ont très vite été adoptés par petits et grands...

Malheureusement, à peine un mois plus tard, un invité surprise vient mettre un terme à tout accueil avec l'établissement du confinement nous contraignant à fermer la bibliothèque.

En lien avec la Mairie et Savoie-Biblio, dans le respect des consignes nationales et spécifiques aux bibliothèques, nous avons pu mettre en place un « drive » chaque semaine à compter de mi-avril.

Dès que possible, nous avons ouvert un jour par semaine, adaptant notre accueil au protocole sanitaire en vigueur.

Mais voilà que nous sommes à nouveau confrontés à une fermeture. Forts de notre expérience précédente, nous avons pu mettre en place dès mi-novembre un service à la demande, que nous renouvelerons toutes les 2 semaines, dans l'attente de l'accord d'ouverture.



Un accueil sur un temps particulier est également assuré pour un groupe de résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé de La Ferme des Roches, accompagnés de leurs éducateurs. Ils peuvent à leur gré écouter des histoires, feuilleter des ouvrages... Cet accueil est source d'enrichissement personnel pour tous.

Une équipe qui reste active...

Tout au long de l'année, nous travaillons à l'équipement des livres, le rangement, l'aménagement de la bibliothèque.



Dernièrement, nous avons utilisé les subventions sollicitées par la Mairie auprès de Savoie-Biblio pour développer notre fond documentaires et enfants avec de nombreuses nouveautés qui sont en cours d'équipement (référencement, couverture...).

De plus, grâce au budget alloué par la Mairie, nous procédons à des achats réguliers tout au long de l'année, ce qui nous permet d'être au fait de l'actualité littéraire.

Le partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêts, Savoie-Biblio, est également précieux en termes d'offres et conseils.

Nous sommes donc impatients de vous accueillir à nouveau !

Bienvenue à tous au « Relais des Mots ».

Renseignements :

Dans le contexte actuel, nous vous invitons à nous contacter par mail :

bibliothèque.chaumont@gmail.com

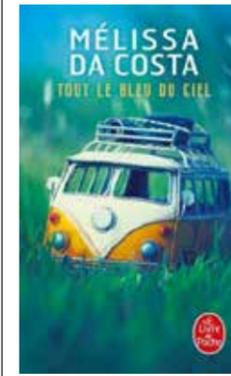
Apéro-lecture !

En partenariat avec l'association « A l'Est des Daines », un apéro-lecture est organisé chaque 2^{ème} jeudi du mois.

Dans le contexte actuel, ce moment d'échange convivial est suspendu.

Quelques nouveautés

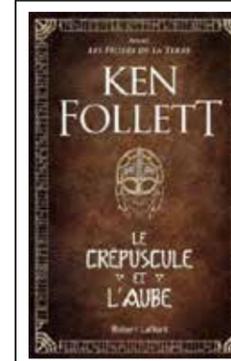
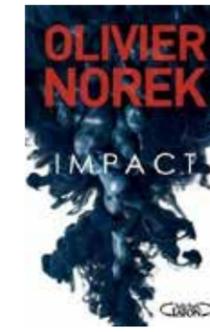
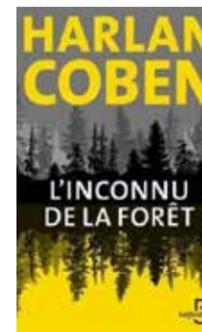
Coup de cœur des lecteurs



Petitesannonces.fr : Jeune homme de 26 ans, condamné à une espérance de vie de deux ans par un Alzheimer précoce, souhaite prendre le large pour un ultime voyage. Recherche compagnon(ne) pour partager avec moi ce dernier périple.

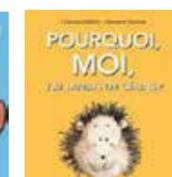
Émile a décidé de fuir l'hôpital, la compassion de sa famille et de ses amis. À son propre étonnement, il reçoit une réponse à cette annonce. Trois jours plus tard, devant le camping-car acheté secrètement, il retrouve Joanne, une jeune femme coiffée d'un grand chapeau noir qui a pour seul bagage un sac à dos, et qui ne donne aucune explication sur sa présence.

Ainsi commence un voyage stupéfiant de beauté. À chaque détour de ce périple naissent, à travers la rencontre avec les autres et la découverte de soi, la joie, la peur, l'amitié, l'amour qui peu à peu percent la carapace de douleurs d'Émile.



Aux portes des Piliers de la Terre

Ce nouveau roman est l'occasion pour Ken Follett de revenir aux origines des *Piliers de la Terre*, saga historique poursuivie avec *Un monde sans fin* et *Une colonne de feu*. Située deux siècles avant l'histoire de la construction de la Cathédrale de Kingsbridge, l'intrigue du *Crépuscule* et *l'Aube* ravira tous les admirateurs de Ken Follett. Un nouveau roman palpitant et addictif.



La BD star des enfants !

Christine, Denise, Monique, Nathalie et Dominique

Vie à Chaumont



Vide-maison à Chaumont

On a tous des objets dont on ne se sert plus, mais qui pourraient rendre service à d'autres personnes : des outils, des vêtements, des petits meubles...

Les vide-greniers sont assez prenants : il faut réserver une place, monter un stand, y rester des heures – pas toujours facile.



Alors, l'association A l'Est des Daines lance le projet d'une journée vide-maison. C'est très simple : le jour fixé, vous posez devant chez vous les objets que vous proposez, à vendre ou à donner. Il suffit d'une autorisation de « déballage », l'association vous aidera pour cette simple formalité.

Ce sera l'occasion de mettre de l'animation dans notre village, de faire de nouvelles connaissances et pourquoi pas ? des nouvelles acquisitions !

La date est (provisoirement) fixée au dimanche 2 mai 2021.

Vous avez donc tout l'hiver pour faire votre tri !

www.estdesdaines.fr
estdesdaines@gmail.com
09 81 43 37 00 (répondeur)

Voisins vigilants et solidaires

Face aux cambriolages en hausse sur la commune de Chaumont (chiffres donnés par la Gendarmerie), l'équipe municipale a voté pour la mise en place du dispositif « Voisins vigilants et solidaires » sur la commune. La plateforme communautaire met en relation les habitants d'un même quartier désireux de lutter ensemble pour la quiétude de leur commune.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. Il s'agit d'une vigilance passive, les voisins ne se substituant pas à la gendarmerie. Vous constatez un événement inhabituel ou une personne suspecte ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera transmise par SMS ou par mail aux autres voisins, mais également à la Mairie et à la Gendarmerie, permettant d'accroître la réactivité et l'efficacité des actions qu'ils mènent en matière de tranquillité publique.

Vous pouvez également partager vos dates de départ en vacances avec vos voisins pour partir sereinement, publier des annonces ou encore faire connaissance avec les membres de votre communauté. Basé sur la convivialité, l'entraide et la solidarité, le site vous

permettra de vous construire un cadre de vie agréable et serein.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple et gratuite. Rendez-vous depuis votre ordinateur personnel, à votre domicile, sur le site **www.voisinsvigilants.org**. Pour plus de sécurité, votre inscription sera vérifiée et validée. Pour recevoir des alertes par SMS, vous devrez indiquer votre numéro de téléphone, mais pourrez ensuite choisir de le masquer.

Vous n'avez pas accès à internet ? Demandez à une personne de votre entourage de vous inscrire pour pouvoir envoyer des alertes ou en recevoir sur votre téléphone portable. Le dispositif prévoit également une inscription particulière pour les seniors dont les enfants ou les proches veulent recevoir les alertes.

La mairie reste à votre disposition pour vous accompagner aussi dans cette démarche.

Une documentation vous sera distribuée début 2021.



Noémie MERLET
3^{ème} Adjointe, chargée de la communication

Vie à Chaumont

L'équipe municipale : des groupes thématiques

Pour le mandat de 2020 à 2026, l'équipe municipale est composée de 11 élus.

Pour fonctionner, l'équipe travaille par groupe thématique de travail évolutif en fonction des projets. Le choix est fait de ne pas faire de commission avec un nombre et une liste de personne fixe pour que l'ensemble des élus concernés par les projets puisse participer aux séances de travail.

ELUS REFERENTS	GROUPES COMMUNAUX	COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES CCUR	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX A VOCATIONS UNIQUES
Aurélié BLANDIN	Communication Coupe de bois Marchés publics (suppléante)	Finances-comptabilité	Ecole du Triolet (suppléant) Syndicat Intercommunal du foot (titulaire)
A.-G. CHATAGNAT (Maire)	Ensemble des groupes	Vice-président Social, Enfance, Jeunesse	Ecole du Triolet (titulaire)
Denis CHAUMONTET	Environnement Voirie Marchés publics (suppléant)	Mobilité et transports	Syndicat Intercommunal du Vuache (titulaire)
Romain FOEX (1 ^{er} adjoint)	Eau Chasse	Bâtiments – Travaux	Ecole du Triolet (titulaire)
Gérald HONCZARUK	Eau Bâtiments communaux Marchés publics (titulaire) Moto-cross Coupe de bois	Assainissement	Syndicat Intercommunal du Vuache (suppléant) Syndicat Intercommunal du foot (suppléant)
Yan JACCAZ	Vie associative et culturelle Elections	Communication – Évènements	Ecole du Triolet (suppléant)
Eric MANTILLERI (2 ^{ème} adjoint)	Urbanisme Commission impôts	Urbanisme – Aménagement du territoire	Ecole du Triolet (titulaire)
Noémie MERLET (3 ^{ème} adjointe)	Communication Marchés publics (titulaire)	Social, Enfance, Jeunesse Suppléante au Conseil Communautaire	
Luc MERY	Environnement Voirie Marchés publics Coupe de bois	Environnement	Syndicat Intercommunal du Vuache (titulaire) Vice-président (titulaire)
Jérémy PUZEL	Finances Communication	Administration générale et ressources humaines	Ecole du Triolet (suppléant)
Gaétan SUBLET	Marchés publics (suppléant)	Développement économique	Syndicat Intercommunal du foot (titulaire)

Luc MERY,
Conseiller municipal
chargé de l'environnement

WORLD CLEAN UP DAY

Lors de la journée internationale le samedi 19 septembre 2020, le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), l'association Apollon74, la société ATMB, la Communauté de Communes du Genevois et les communes membres du SIV, organisent ensemble le « Vuache Cleanup ».

Cette opération de nettoyage s'inscrit dans la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale jamais réalisée à l'échelle « monde » : le World Clean Up Day, ou la Journée mondiale du nettoyage de notre planète ! Partout dans le monde, des millions de citoyens pourront, avec les mesures sanitaires en vigueur à ce jour, nettoyer la planète. 180 pays sont engagés ; En France, des milliers de points de collectes vont être mis en place, pour débarrasser la Terre des décharges sauvages, des débris et autres plastiques qui envahissent nos lieux de vie et polluent notre environnement.

En 24h, nous faisons le pari de créer les conditions d'une prise de conscience globale pour la préservation de notre environnement, pour ne plus jeter nos déchets dans la nature, pour consommer moins et mieux.



Sous l'impulsion de l'association de protection de l'environnement en 2018, le Vuache Clean Up Day est née au Vuache en lien avec le Syndicat Intercommunal du Vuache. C'est la 3^{ème} édition du Vuache Clean Up Day (2018 sur les communes de Valleiry-Viry-Chênes-Vulbens et en 2019 sur les communes de Chevrier-Vulbens). La commune de Chaumont a intégré l'action en 2020, c'est la première fiche mesure de son Agenda 30.

Avec les mesures sanitaires, impossible de faire un point de rassemblement unique et un casse-croûte de remerciement pour les bénévoles. Le choix a donc été pris de faire quatre points de collecte autour du Vuache, à Clarafond-Arcine, à Viry, à Vulbens et à Chaumont.

Une fois cette organisation validée par la préfecture, nous avons pu lancer la communication pour inviter la population à se retrousser les manches. Malgré une organisation compliquée, le résultat est malheureusement un record pour le volume déchets collectés, mais heureusement un record pour le nombre de bénévoles impliqués.



Pour les points de collectes de :

- Vulbens : Bords des routes entre Valleiry, Vulbens et Chevrier (Tour du Vuache) - 14 participants - environ 2 m³ collectés ;
- Clarafond-Arcine : Décharge sauvage à l'extrémité du Vuache, face à l'ancienne carrière du district (commune de Clarafond-Arcine) - 3 participants - environ 8 m³ collectés, reste encore les gravats ;
- Viry : La zone périphérique autour de l'écopont de Viry (autoroute A40) - 14 participants - environ 11 m³ collectés ;
- Chaumont : ancienne décharge de Chaumont, près de la cascade de Barbannaz, bordure de la route départementale 187 et des routes des Daines, une décharge au pied du Mont de Musièges - 17 participants - environ 15 m³ collectés.

Total pour Vuache Clean Up Day, environ 36 m³ (17 m³ de ferrailles et 19 m³ d'incinérables) collectés et 48 bénévoles mobilisés.

Les types de déchets collectés sont identiques chaque année (agricoles, alimentaires, bâtiments, mobilier de maisons, jardinages), il y a juste quelques marques qui change depuis 30 ans que les nettoyages communaux s'organisent : Heineken a détrôné Kronebourg, Red Bull a détrôné Coca-cola, les emballages de Sandwich de pain de mie remplacent les emballages Mac Donald, Malboro est toujours bien présent, etc...



Par contre, c'est la première année, que des produits dangereux ont été collectés, dont deux litres d'acide chlorhydrique à proximité du Fornant... Concernant les mégots de cigarettes, c'est environ 3 litres qui ont été collectés soit 1 l = 750 mégots, soit 2 250 mégots, sachant qu'un mégot pollue 500 m³ d'eau, faites le calcul.



Merci à l'ensemble des participants pour cette journée mondiale de nettoyage de la planète, notamment l'association à l'Est des Daines et une bonne partie des élus de Chaumont.

Pas de merci pour les personnes qui jettent encore des déchets, d'autant plus que la collecte et la revalorisation des déchets à fait de gros progrès, mais le déchet qui ne pollue pas c'est le déchet que nous ne produisons pas.

Malgré tous, une fois la « place libre », pratiquement un mois après le nettoyage de la décharge de Barbannaz, à nouveau des dépôts sauvages ont été constatés sur l'ancienne décharge.

D'autres personnes ont « abandonné » leurs sacs poubelles et leurs pneus sur le bord de la RD 187... Des poursuites judiciaires ont été engagées pour faire respecter les lois et tout simplement le bon sens.

Pour les personnes qui n'ont pas pu participer à l'édition 2020, nous vous donnons RDV le 18 septembre 2021.

L'agenda 30, c'est quoi ?

Voici quelques clefs pour comprendre l'engagement de la commune de Chaumont pour cette nouvelle mandature.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. L'Agenda 30 poursuit, avec l'expérience en plus, les engagements du Sommet de la Terre à Rio en 1992, d'où est née l'Agenda 21 avec pour horizon le 21^{ème} siècle. De cet Agenda 30, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) doivent être engagés et sont sous la responsabilité des Etats. Pour mettre en œuvre les ODD, 169 cibles dessinent une feuille de route détaillée en couvrant pratiquement toutes les questions de société.

En France comme dans les autres pays, pour relever le défi de leurs mis en œuvre, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

Dans l'un des maillons clé des acteurs français, les communes ont un rôle prépondérant. Pour Chaumont, nous avons choisi une méthode de travail, en plus des 17 ODD, avec une grille de lecture adaptée à l'échelle communale en définissant des ODD communaux pour les 4 grands piliers du développement durable (social, économie, environnement et gouvernance).

Pour qu'ils soient bien adaptés à notre commune, nous réalisons des groupes de travail et des fiches tests, mais aussi des échanges avec d'autres collectivités qui n'ont malheureusement pas pu avoir lieu avec le contexte sanitaire actuel.

Les objectifs de ces fiches, c'est que chaque projet communal doit être passer par notre grille de lecture et obtenir le maximum « de point » socio-économique et environnementaux, tout en travaillant avec nos multiples partenaires. L'ensemble de ces fiches seront mis à disposition des Chaumontois et Chaumontoises pour un souci de transparence, mais sera aussi un outil de traçabilité, de débats, d'échanges, de clarification et surtout de développement durable.

C'est un projet qui se construit pas à pas, qui sera évolutif dans le temps, d'autant plus que l'Agenda 30 est dans ces premières années de mise en service au niveau international.

Quand le projet sera plus abouti et que nous pourrons enfin nous réunir, nous ne manquerons pas de faire approuver le protocole aux habitants de Chaumont.

Pour l'instant quelques fiches ont été réalisées ou sont en cours de rédaction, le World Clean Up Day, les voisins vigilants, la création d'un conseil municipal des enfants, l'eau potable... et pourquoi pas les décorations de Noël.

Luc MERY,
Conseiller municipal,
chargé de l'environnement

Recensement de la population 2021



Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP),

L'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report. Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de nombreux refus de répondre.

Luc MERY,
Coordinateur communal

Le réseau public fibre optique du SYANE :

Présentation générale et avancement sur la commune de Chaumont

La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (SYANE) depuis 2013. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1^{ère} phase de 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% des foyers à l'horizon 2025. Montant des investissements : plus de 300 M€.

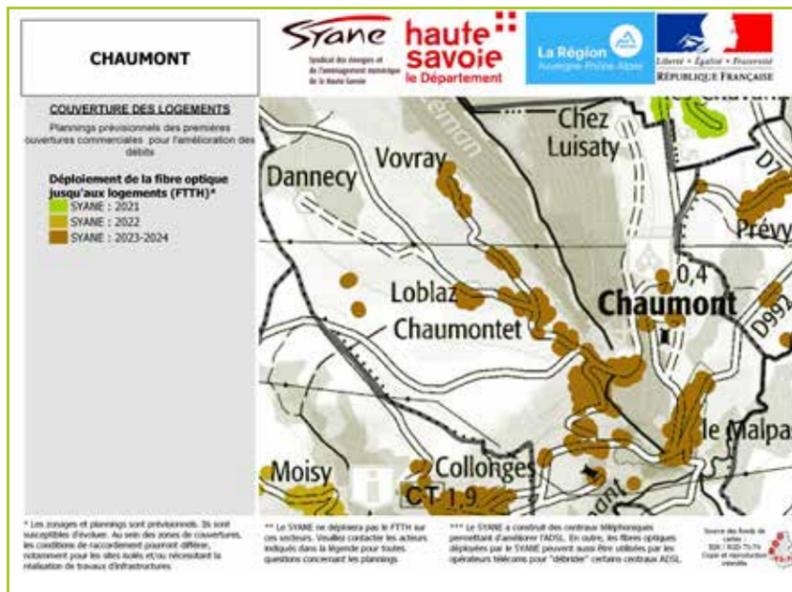
La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Chaumont

Les travaux de déploiement de la fibre pour les logements sur la commune de Chaumont sont prévus en 2023-2024. Lorsque les travaux seront réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du SYANE.

Avant l'ouverture commerciale, une réunion d'information sera organisée conjointement entre la commune, le SYANE et Covage. A cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles. Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : gp-hautesavoie@covage.com ou <https://www.covage.com/>

Source Syane



Le centre de loisirs «La Donnaz-Triolet»



CENTRE DE LOISIRS « LA DONNAZ-TRIOLET »



CARTE D'IDENTITE DE LA STRUCTURE

Où ? 71 route de Savigny – 74270 MINZIER et 201 Chemin de la Prêle – 74270 CLARAFOND

Quand ? Les mercredis et les vacances scolaires (sauf celles de Noël) de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

Qui ? Les enfants de 3 à 12 ans

Avec qui ? une équipe pédagogique qualifiée, dynamique et créative !

Fonctionnement ? Par convention entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie



Accueillir des enfants en centre de loisirs a pour volonté de mettre en place des animations avec une plus-value éducative afin de favoriser les apprentissages ; tout cela en gardant à l'esprit que l'enfant est en vacances !

La structure s'organise autour d'objectifs pédagogiques porteurs de valeur :

- Favoriser l'action du Vivre Ensemble
- Permettre à l'enfant d'être un éco-citoyen de demain



Cette année a été rythmée par la crise sanitaire mais l'équipe d'animation n'a pas manqué de créativité pour autant ! Cela a permis de créer, d'innover, de (re)découvrir, jouer, de rencontrer et de partager de nouvelles choses tout au long de l'année.

Au programme :

- Activités manuelles
 - Théâtre
 - Tournoi
 - Balade en forêt
 - Activités sportives
 - Activités découvertes de l'environnement
 - Land'Art
 - Atelier cuisine
- L'année 2021 s'annonce riche en projets, gardez l'œil ouvert sur l'actualité du centre de loisirs !**



CONTACT :

Dorine Story , Directrice de la structure
71 route de Savigny – 74270 MINZIER
loisirs.triolet@gmail.com
Facebook : La-Donnaz Triolet



Syndicat Intercommunal du Vuache

Malgré l'épidémie de covid-19, qui a largement contribué à réduire l'activité du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), nous vous proposons ici d'illustrer quelques opérations réalisées en 2020 sur le territoire (et notamment sur la commune de Chaumont), en commençant par un petit clin d'œil à nos agriculteurs locaux !

Après « Merveilleuse » l'an dernier, « Lavande » triomphe au Salon de l'Agriculture !

En 2019, « Merveilleuse », belle vache de la race Abondance du GAEC le Sabot de Vénus, à Savigny, avait obtenu le premier prix au concours général agricole du Salon International de l'Agriculture de Paris, dans la catégorie des races alpines (Abondance, Hérens et Villard de Lans). Une victoire qui récompensait le travail quotidien de Frédéric Fol, un agriculteur du piémont du Vuache passionné par son métier et par ses bêtes. Une récompense également saluée par le SIV, car « Merveilleuse » avait passé l'été 2018 sur les alpages du Vuache (commune de Chaumont), un espace de huit hectares réhabilité il y a quelques années par le SPCV (SIV aujourd'hui), et qui est réputé pour la qualité de son herbe.

Lors de l'édition 2020 du Salon International de l'Agriculture, Frédéric Fol a réussi l'exploit rare de voir à nouveau l'une de ses Abondances récompensée. En effet, c'est cette fois « Lavande » qui a obtenu le premier prix au concours général agricole, dans la catégorie « championnat jeune - espèce bovine ». Notons que « Lavande » a également séjourné l'été 2019 sur les alpages du Vuache !



Sylvie Rinaldi est la nouvelle présidente du Syndicat Intercommunal du Vuache

Les onze communes membres du SIV ayant désigné leurs délégués, un comité syndical a eu lieu mercredi 17 juin 2020 à l'espace Albert Fol de Valleiry pour l'élection du nouveau bureau.



Après le mot de bienvenue du président sortant, Dominique Ernst, la réunion a commencé par une présentation des richesses naturelles du Vuache, détaillées par le naturaliste Jacques Bordon, conseiller scientifique du SIV. C'est ensuite Stéphane Patry, chargé de missions du SIV, qui a présenté les nombreuses actions menées par le syndicat.

Ces présentations terminées, le doyen de l'assemblée, Jean-Luc Roth, a procédé à l'élection du nouveau président du SIV. Des deux élus candidats, Frédéric Baranski, de Valleiry, et Sylvie Rinaldi, de Vulbens, c'est finalement cette dernière qui l'a largement emporté. Sylvie Rinaldi est agricultrice, mariée et maman de deux grands enfants.

Passionnée par la nature et par le Vuache, elle va poursuivre avec enthousiasme et en équipe le travail engagé depuis des années par le SIV. La présidente a ensuite procédé à l'élection du nouveau bureau, composé de quatre personnes. Ont été élus, Frédéric Baranski (1er vice-président), Luc Méry (2^{ème} VP), Marie-Christine Mermier et Yann Fol (membres).

Succès pour la seconde édition du Vuache CleanUp

Le samedi 19 septembre 2020, le SIV et l'association Apollon74, en partenariat avec la société ATMB, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et les communes du territoire, organisaient la seconde édition du « Vuache CleanUp ». Cette opération de nettoyage s'inscrivait dans le cadre du « World CleanUp Day », journée mondiale du nettoyage de notre planète !



Cette année et afin de respecter les mesures sanitaires liées à l'épidémie de covid-19, les participants étaient invités à se rendre directement sur les sites retenus : bords de route entre Valleiry, Vulbens et Chevrier, décharge sauvage à l'extrémité du Vuache, face à l'ancienne carrière du district (commune de Clarafond-Arcine), ancienne décharge du Malpas, près de la cascade de Barbannaz (commune de Chaumont) et enfin zone périphérique autour de l'écopont de Viry (autoroute A40).

Malgré le contexte sanitaire défavorable et une météo nuageuse, l'édition 2020 a quand même réussi à mobiliser une soixantaine de bénévoles.

Si l'opération fut un succès avec environ 15 m³ de ferraille et de pneus récupérés et autant de déchets incinérables, le travail de sensibilisation des citoyens est à poursuivre, pour stopper, enfin, les dépôts de déchets dans les espaces naturels.

Travaux automnales en faveur des espaces naturels

Dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Vuache Champagne Genevois », signé en 2019 avec le Département de la Haute-Savoie, le SIV a poursuivi ses opérations annuelles d'entretien des milieux naturels. Ainsi, le jeudi 24 septembre 2020, l'entreprise spécialisée C. Vistalli est intervenue sur le marais du Dauzet (propriété communale située à côté du Motocross de Chaumont) pour effectuer le broyage de la végétation. Cette opération a permis de supprimer les touradons de Choin et de Molinie qui rendaient difficile la gestion du site. A noter que des buissons de Bourdaine ont été conservés, car ils sont potentiellement hôtes d'un petit coléoptère rarissime.

Puis le lundi 2 novembre 2020, les étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » (GPN) de l'ISETA (Poisy) sont intervenus sur la remarquable prairie sèche du Pré du Feu (Chaumont), appartenant à monsieur Jean-Louis Ville.

Les travaux ont consistés à supprimer les repousses de ligneux sur les secteurs le plus envahis, de manière à maintenir le milieu ouvert. Rappelons que cette prairie sèche héberge un cortège de plantes rares et protégées, dont c'est pour certaines la seule localité départementale !



Retrouvez toute l'actualité du Syndicat Intercommunal du Vuache sur notre site internet : www.pays-du-vuache.fr

Intercommunalité

Le FC Vuache attend le 20 janvier avec impatience...

Après plusieurs mois d'arrêt liés au covid 19, le club avait repris ces activités cet été. C'était sans compter sur cette 2^{ème} vague qui vient stopper toutes les activités du Club.

Beaucoup de changement cet été, avec notamment l'élection d'un nouveau comité, suite à l'arrêt de Patrice Lachenal, Ludovic Vuichard et Fabrice Armand.

Un immense merci à eux pour leur implication et leur travail depuis de nombreuses années.

Notre club compte **205 licenciés**, dont 60 seniors et vétérans, 30 de 15 à 19 ans évoluent avec le groupement Vuache/Viry, assurant ainsi la transition pour les futurs seniors.



Nous enregistrons **95 enfants pour l'école de foot** (les 6 / 13 ans)

Pour encadrer tout ce petit monde une équipe de **15 Bénévoles** : 1 arbitre officiel, et 20 dirigeants qui sont présents tous les jours de la semaine, soit pour les entraînements et le week-end pour les matchs.

Un grand bravo à tous pour l'engagement apporté au FC VUACHE.

Pas loin de 70 d'enfants de 6 à 11 ans, dont 7 filles, foulent le terrain du FC Vuache depuis la rentrée. L'équipe d'éducateurs a le plaisir d'aligner 3 équipes en U9 et 3 en U7 et 2 équipes en U11, le samedi matin lors des plateaux que ce soit à domicile ou à l'extérieur.



U13 :

Plus de 25 joueurs cette saison pour 2 équipes. Sous l'impulsion de ces 3 coachs, nos U13 réalisent une belle demi-saison. Belle perspective pour la suite avec un très bon groupe.

A noter que les U11 et U13, accompagnés de parents et éducateurs/dirigeants, participeront au Bayern Trophy, Tournoi international à Munich du 03 au 04 avril 2021



Le club est toujours à la recherche d'un petit coup de pouce pour encadrer ces catégories de jeunes très motivés.



Groupement Vuache / Viry :



Le groupement est composé de 2 équipes U15, 1 équipe U17 (photo) et 1 équipe U19, pour un total de 32 joueurs du FC Vuache.

Séniors :

2^{ème} montée consécutive pour les séniors 1 en cette fin de saison 2019/2020 écourtée. Jérôme Jund, en provenance de Chilly, a pris les commandes de l'équipe fanion pour son aventure historique en D2 ! Il sera accompagné de Yohann Boudard déjà présent la saison précédente.



L'objectif de l'équipe 1 et le maintien pour cette première saison à ce niveau.

L'équipe 2 sera dirigée par Emmanuel Brun accompagné de Nadine Morino. Avec du sérieux, l'équipe aura les armes pour espérer jouer le haut du tableau.

Evénements à venir :

Repas de soutien du club initialement prévu le samedi 14 novembre à Savigny reporté au **samedi 27 mars 2021** suite aux mesures liées au Covid 19.

Joueurs, Bénévoles, Educateurs ou sponsors, n'hésitez pas à rejoindre l'aventure FC Vuache !
Contact : Médéric Mosteiro 06 88 01 55 47

Plus d'info sur www.fc-vuache.fr et sur la page Facebook du club.

Vétérans :



Challenge Lionel FOL

Comme le veut notre tradition, notre concours de pétanque en hommage à Lionel Fol, a eu lieu le samedi 5 septembre sous un magnifique ciel bleu ensoleillé. Une journée amicale et festive orchestrée par nos bénévoles toujours aussi volontaires et souriants. Malgré la crise sanitaire en cours, le Club aura su instaurer les règles recommandées par les autorités compétentes.



Au programme, six parties en triplettes dont trois se faisaient le matin et trois autres l'après-midi. Nous tenons sincèrement à remercier les sponsors de ce tournoi pour leur participation et leur soutien mais aussi pour les nombreux lots offerts. Merci aussi aux nombreux participants. Votre joie et votre bonne humeur nous motive sans cesse à toujours faire mieux. Grâce à vous, ce tournoi est toujours une réussite !

**Traditionnel tournoi de pentecôte :
22 et 23 Mai 2021**

Intercommunalité

L'ADMR, un engagement qui ne faillit pas face à la pandémie



Les associations ADMR de FRANGY, de SEYSSEL et d'USSES et RHÔNE continuent d'apporter son soutien aux personnes les plus fragiles du territoire de la communauté de communes Usse et Rhône. Nous assurons également toutes les interventions de nos clients qui nous font confiance dans le domaine de la livraison de repas, de la garde d'enfant ou du grand public.

Suite à l'annonce du 1er confinement et afin de limiter les passages chez les bénéficiaires, certaines interventions ont dû être annulées telles que la garde d'enfants ou l'entretien du lieu de vie chez les personnes les moins dépendantes ou ayant des proches aidants. Nous avons, également, limité le nombre d'intervenantes aux domiciles des clients afin d'éviter la multiplication des contacts. Notre activité, lors de ce confinement, s'est réduite de manière importante. L'approvisionnement de masque fut compliqué pendant cette période. Avant que l'ARS ne prenne le relais nous remercions les Pharmacies de Frangy et de Seyssel ainsi que la mairie de Frangy de nous avoir dépanné en masques jetables, la CCUR et les petites mains d'une association pour la fourniture de masques en tissu. Nous avons noué un partenariat avec l'école de musique de Frangy qui a monté des petits films tournés par les élèves eux-mêmes qui égayaient une partie de la journée des personnes âgées pendant notre passage.

Depuis le début de la pandémie, les aides à domicile et auxiliaires de vie de l'ADMR continuent d'intervenir auprès des bénéficiaires, munies des protections nécessaires et respectant les consignes d'hygiène strictes. Le service de livraison des repas à domicile a été maintenu et nous répondons aux nouvelles demandes. Les différentes mesures prises suites aux recommandations ont permis d'éviter que le virus soit véhiculé par nos intervenantes. Le respect des gestes barrières et de la distanciation par tous permettra de préserver les personnes à risques, vulnérables ou dépendantes. Nous constatons malheureusement, qu'actuellement, ce n'est pas toujours le cas dans certaines familles ou cercle d'amis de nos bénéficiaires, les mettant en danger ainsi que notre personnel.

Fort de cette expérience acquise durant ces derniers mois, nous abordons le deuxième confinement différemment et plus sereinement. Notre ambition est de maintenir toutes les interventions possibles, l'activité sera guidée par la présence du personnel. Nous mettons donc tout en œuvre pour accomplir notre mission première d'aide au maintien à domicile. La continuité de ce service au quotidien ne pourrait se faire sans l'engagement et le dévouement des salariés de l'ADMR que nous ne pouvons que féliciter.

Les associations ADMR un réseau de proximité au service du lien social

C'est, aussi, par l'engagement des bénévoles que le réseau ADMR peut fonctionner et assurer une grande qualité de service et un bon maillage territorial. Les associations locales de Frangy et de Seyssel, existent grâce à l'engagement d'une vingtaine d'entre eux qui mettent leurs compétences en commun. Ces associations emploient 45 personnes pour la réalisation d'environ 45 000 heures d'intervention et la livraison de 21500 repas générant un budget 1,5 million d'euros. Sans ces bénévoles, le maintien du lien social et l'accompagnement des personnes isolées ou dépendantes, d'autant plus prégnant en ce moment, seraient plus difficile à assurer.

Avis aux bonnes volontés

Vous possédez des compétences comptables, de gestion en ressources humaines ou dans le domaine de la qualité., vous ressentez le besoin d'aller vers les autres ; Alors rejoignez-nous. Vous pourrez exercer vos compétences, participer à la mise en place d'un projet ou rencontrer simplement les clients à domicile afin de continuer cette mission de maintien du lien social.

Association ADMR Région de Frangy - ZA des Bonnets - 74270 Musièges - Tél 04 50 44 49 15

Association ADMR Pays de Seyssel - 21 Grande Rue 74910 Seyssel - Tel 04 50 13 00 10

Association ADMR Usse et Rhône - ZA des Bonnets - 74270 Musièges - Tél 06 71 68 03 99

Jean-Pierre LONG,
Président

L'école du Triolet

Drôle d'année au Triolet !...



2020 n'aura pas été une année comme les autres au Triolet comme partout dans le monde.

L'année scolaire avait pourtant bien débuté en septembre 2019. Malgré une classe en moins, les effectifs n'étaient pas trop chargés et chacune des 10 classes travaillait tranquillement avec des projets plein la tête.

Les classes maternelles étaient engagées dans un grand projet « zéro déchet » et les CP/CE1 travaillaient autour du développement durable.

Les CE2/CM réalisaient 4 sorties ski de fond à « Sur Lyand », malgré le manque de neige.

Les projets de fin d'année étaient bien rodés : spectacle de danse pour les CP/CE1, musée de Grenoble, sortie de fin d'année pour les maternelles, piscine, escalade, golf...

Et d'un coup, tout s'est arrêté. Le 12 mars 2020, les écoles ont été fermées. Révolution, branle-bas de combat : en une journée, il a fallu inventer une nouvelle façon de faire l'école.

L'équipe du Triolet, toujours solidaire, a mis en place l'enseignement à distance en communiquant avec les familles via un ENT (espace numérique de travail) ou par mail. Des cours en visio-conférence ont été orga-

nisés grâce au portail du CNED ou d'autres logiciels. Chaque enseignant s'est déplacé à l'école à tour de rôle pour assurer l'accueil des enfants de soignants et de personnel prioritaire.

Après 2 mois d'arrêt, nous avons retrouvé avec plaisir nos élèves en chair et en os en suivant un protocole sanitaire très strict : plaisir de se revoir, beaux moments de retrouvailles... **Le lien social est plus fort que tout.**

C'est une année à oublier peut-être mais qui nous aura appris que, malgré la technologie et les outils numériques, rien ne remplace le contact humain.



Nicole MARIGO
Directrice de l'Ecole du Triolet

Naissances

- 10 Février Eva MATHIEU
- 03 Mars Thom HISTRE
- 31 Mai Lina BRACHET
- 18 Octobre Jeanne RIQUIER
- 11 Novembre Hugo GENDRE



Mariage

- 25 Juillet Jeanne COUDEVILLE et Florian MERMIER



Décès

- 24 mai Alban MOUREAU, 26 ans
- 29 octobre Yvette BATTISTA, 91 ans
- 11 novembre Jean-Pierre ANNEN, 78 ans
- 22 novembre Jean BENOIT, 79 ans



Ils nous ont quittés aussi...

- Mr Willy BECHADE
- Mr René ZETTER
- Mme Fernande MAGNIN
- Mme Geneviève SUBLET

L'Harmonie de Frangy

En 2020 l'Harmonie ferme le ban !

Avec Bruno, Romain, Marie Valerie, Damien et Adrien sur les rangs, Chaumont c'est aussi l'Harmonie...

Pour l'Harmonie l'Echo des Ussets de Frangy, cette année 2020 a été bien particulière : son activité a été l'une des plus perturbées depuis plusieurs décennies.

Dès le début du mois de mars, avant le premier tour des élections municipales, le bureau a pris conscience que la pandémie était parmi nous et qu'il convenait de préserver les membres de l'orchestre au détriment de l'activité artistique.

Le concert de printemps, envisagé avec nos amis seysseleens n'a pu être tenu du fait du confinement. Le directeur, Benoit Magnin, (Chaumontois d'origine) ne s'en est pas laissé compter et fidèle à son dynamisme et à son professionnalisme a permis que deux œuvres soient enregistrées en «distanciel» par les musiciens. Le résultat est très intéressant mais le plaisir de jouer ensemble, pour vous notre public, n'est pas aussi intense.

L'été a apporté 3 petites notes de bonheur avec la naissance de Mathieu, Imany et Corentin au sein de couples de musiciens.



Au mois de septembre dans le respect strict des règles sanitaires de petits groupes ont été constitués pour travailler le nouveau programme en notre salle de répétition (le petit gymnase de l'école primaire). Mais exit la collation d'après « répète » et son traditionnel verre de blanc !

Une seule répétition générale a pu être organisée mi-octobre à la salle de Contamine-Sarzin, libre et suffisamment spacieuse.

C'est alors que la seconde vague a de nouveau emporté vers le large nos projets musicaux !

Les soixante membres de l'harmonie sont à cale sèche, contraints de jouer seul leur partition à la maison, avec le dessein d'enregistrer une nouvelle vidéo qui comme un cadeau de fin d'année sera accessible sur **le site internet de l'harmonie et sur <https://fr-fr.facebook.com/harmoniefrangy/>**

En attendant, point de répétition, pas de service au monument, ni de concert du nouvel an : pour 2020 et pour l'ensemble « fermez le ban » ! L'an deux mil vingt et un sera pour nous l'occasion de rattraper le temps avec, espérons-le, l'intégration de jeunes musiciens issus de

l'école de musique. Profitant de cette tribune nous invitons les parents à orienter les enfants vers l'enseignement musical et la pratique des instruments d'orchestre, cuivres, trompettes, cors, barytons, trombones notamment, pour que demain, notre harmonie, puisse à nouveau et toujours, animer notre bassin de vie.



Le Président
Stéphane DUCLOS

Annonces



ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

Les élections régionales et départementales sont prévues en mars 2021.

 Si vous n'êtes toujours pas inscrit(e) sur les listes électorales de la commune de CHAUMONT, un délai devra être respecté : pour pouvoir voter, votre dossier complet doit être déposé en Mairie au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin.

Ce dossier comprendra :

- 1°) La demande d'inscription,
- 2°) La copie de pièce d'identité en cours de validité,
- 3°) Une attestation de domicile de moins de 3 mois ou un document prouvant que vous êtes inscrit (e) pour la 2^{ème} année et sans interruption au rôle des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Précision est ici faite que vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne via le portail Mon.service-public.fr.

Enfin si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de la commune mais vous ne

pouvez pas vous rendre au bureau de vote en mars 2021, vous pouvez toujours voter par procuration.

La procuration permet à un électeur de voter malgré l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote le jour du scrutin (vacances dans un lieu éloigné du domicile, âge, handicap, travail le dimanche...). Pour ce faire, il doit désigner un mandataire qui votera en son nom.

Le choix du mandataire est libre (membre de votre famille, voisin...) mais se trouve néanmoins soumis à deux conditions : la personne qui votera pour vous doit :

- être inscrite sur les listes électorales de la commune de Chaumont ;
- ne pas déjà être mandataire d'un autre électeur (hors cas de procuration établie à l'étranger ou de centre de vote situé à l'étranger : dans ce cas, il peut recevoir deux procurations).

Vous pouvez télécharger le formulaire de procuration (cerfa 14952 - 01) via le site du service public : <https://www.service-public.fr>

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie tous les mardis de 12h00 à 16h00 et jeudis de 14h à 19h00.

Magali MARTY
Assistante Administrative



Service-Public.fr

Les habitants de la commune de Chaumont ont désormais la possibilité de s'inscrire pour les futures élections via le site www.service-public.fr

Détenteurs de volailles

Évolution européenne de l'influenza aviaire hautement pathogène :
La France élève à nouveau le niveau de risque et renforce la mise en œuvre de mesures de prévention dans les élevages de volailles



Paris, le 5 novembre 2020

Depuis la détection du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur deux cygnes aux Pays-Bas le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais également en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

Face à cette situation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie a décidé de faire passer de « modéré » à « élevé » le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune en France métropolitaine ou dans les départements traversés par les couloirs de migration de ces oiseaux sauvages et dans les zones à risque particulier¹. Cette décision a été prise après information des professionnels des filières avicoles et de la fédération nationale des chasseurs et consultation de l'Office français de la biodiversité.

Julien Denormandie appelle au strict respect des mesures de biosécurité et à la surveillance accrue de la part des acteurs professionnels, des particuliers détenteurs d'oiseaux, et des chasseurs.

A compter du 6 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP) :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelant.

¹ Les zones à risque particulier abritent des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs. La liste des communes concernées est définie par l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 modifié.



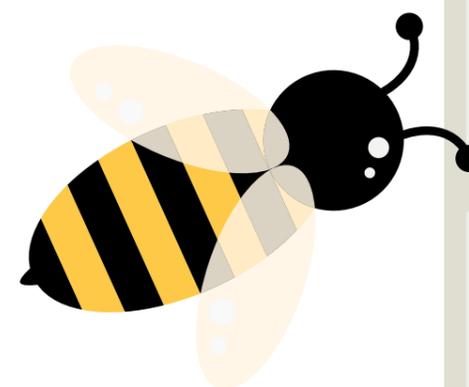
Le Maire
à l'attention des détenteurs de volailles (de -250 volailles)
Le Maire vous informe

Suite au virus influenza aviaire, la Préfecture 74 demande aux détenteurs concernés la déclaration OBLIGATOIRE de leurs volailles en mairie :

Soit par mail à la mairie mairie@chaumont-74.fr
Soit par écrit dans boîte aux lettres de la mairie

En indiquant votre nom, prénom et numéro de téléphone

Déclaration annuelle de ruches



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

SIDÉPAGE

Le 21 juillet dernier, le SIDEPAGE (Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du Faucigny Genevois) est intervenu auprès des enfants du centre de loisirs Le Triolet à Minzier pour des animations de sensibilisation au tri des déchets.

L'ambassadrice du tri a ainsi pu aborder les notions de tri et de recyclages avec les plus jeunes : le groupe des 3-5 ans, puis celui des 6-8 ans.

La journée s'est ensuite poursuivie avec la rencontre des plus âgés, 9-12 ans, afin d'entamer une réflexion autour de nos différents modes de consommation et leurs impacts sur notre production de déchets. Cette dernière intervention

s'est clôturée par un temps d'échange au cours duquel chacun et chacune a su partager ses idées d'astuces permettant une réduction des déchets au quotidien.

Au cours de cette journée de jeux mais aussi de réflexion, ce sont ainsi 40 enfants (dont certains de Chaumont), accompagnés de leurs animateurs et animatrices, qui ont été sensibilisés à la gestion des déchets.



Pour plus d'informations :

- visitez notre site <https://www.sidefage.fr/>
- ou contactez votre ambassadrice du tri ou votre ambassadeur du compostage :
 Laura BERTHET : anim7@sidefage.fr 07 85 49 14 09
 Mourad ILMAN : compostage1@sidefage.fr 06 77 63 93 15

VOUS TRIEZ, NOUS VALORISONS !
YOU SORT, WE VALUE !

- Verres** (Glass bottles)
- Papiers, cartonnettes** (Papers, cardboards)
- Flaconnages plastiques & emballages en métal** (Plastic bottles, metal packaging)
- Ordures ménagères** (Household wastes)
- Compostage** (Composting)
- Déchèterie** (Recycling center)

SIDEPAGE

Déchetteries

Depuis le 7 septembre 2020, l'accès aux déchetteries se fait SANS RDV. L'accès aux professionnels est interdit sur le site de Frangy.



Horaires d'hiver des déchetteries - Du 1^{er} Octobre au 30 Avril

	Déchetterie de Frangy	Déchetterie de St Germain-sur-Rhône	Déchetterie de Seyssel
LUNDI	13h30-17h		9h-12h 13h30-16h30
MARDI			9h-12h
MERCREDI	9h-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-16h30	9h-12h 14h-17h
JEUDI			9h-13h 14h-18h
VENDREDI	13h30-17h	8h30-12h	14h-17h
SAMEDI	9h-12h 13h30-17h	8h30-12h	8H30-12H30 13H30-17h15

Horaires d'été des déchetteries - Du 1^{er} Mai au 30 Septembre

	Déchetterie de Frangy	Déchetterie de St Germain-sur-Rhône	Déchetterie de Seyssel
LUNDI	14h-17h30		9h-12h 13h30-16h30
MARDI			9h-12h
MERCREDI	9h-12h 14h-17h30	8h30-12h 13h30-16h30	9h-12h 14h-17h
JEUDI			9h-13h 14h-18h
VENDREDI	14h-17h30	8h30-12h	14h-17h
SAMEDI	9h-12h 14h-17h30	8h30-12h 13h30-16h30	8H30-12H30 13H30-17h15

- Déchetterie de Frangy
Champagne, rte de Biolle
74270 FRANGY
- Déchetterie de Seyssel
Route du Fier
74910 SEYSSSEL
- Déchetterie de St Germain-sur-Rhône
Les Rippes
74910 SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE

Vous pouvez également les situer sur notre carte interactive.
(<http://www.usses-et-rhone.fr/Carte-interactive-de-la-CCUR>)

Ordures ménagères



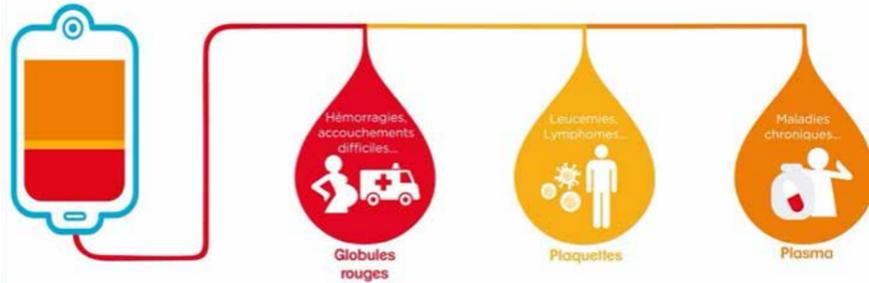
Les containers d'ordures ménagères sont ramassés chaque jeudi matin.



Don du Sang



3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.



Acte citoyen et généreux, le don de sang est avant tout une expérience riche et forte qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage.

→ Vivez votre expérience du don sereinement !

Que vous soyez nouveau donneur, donneur régulier ou occasionnel...L'idée de LA piqûre n'est jamais très agréable ☹
Soyez rassuré(e)s ! Les équipes de l'Etablissement français du sang et les bénévoles de votre association locale pour le don de sang vous accompagnent tout au long du don.

1. Accueil et inscription
2. Entretien préalable au don réalisé par une personne habilitée
3. Prélèvement (environ 10 min et volume prélevé 480 ml)
4. La pause A+, moment convivial de repos après le don

→ Un donneur averti en vaut deux !

- Être muni d'une pièce d'identité
- Avoir entre 18 et 70 ans
- Être reconnu apte lors de l'entretien pré-don
- Peser plus de 50 kg
- Ne pas être à jeun et bien s'hydrater

→ Votre don est précieux, mais pourquoi ?

Les vacances scolaires, les épidémies saisonnières... et bien d'autres événements ont des conséquences directes sur le nombre de dons de sang prélevés. Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte. Votre don est indispensable pour les malades. Ils sont 1 million chaque année à être transfusés.

→ Prendre RDV pour un don de sang c'est facile en quelques clics !

Les donneurs sont invités à privilégier la prise de RDV préalable pour offrir leur sang. Pour cela rien de plus simple ! Il suffit de se connecter <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> ou de télécharger l'appli « don de sang » qui permet également de réserver un créneau pour son don ! N'hésitez plus, on vous attend sur nos collectes ...

Votre lieu de don le plus proche en 2021 - Accueil des donneurs : 15h/19h

- Contamine-Sarzin (espace Pierre Brand) : 28 janvier
- Lieu à définir ultérieurement : 15 avril / 10 juin / 5 août / 14 octobre
- Frangy (salle Métendier) : 30 décembre

A noter

Ramonage

Le ramoneur, Mr DOMINGUES, effectuera sa tournée sur notre commune **du samedi 11 au mercredi 22 janvier 2021.**

Tél : 04.50.68.14.25

Tarif 2021 : 44€ TTC un conduit de fumée
49€ TTC une chaudière
80€ TTC deux conduits



La population chaumontoise totale en vigueur au 01/01/2020

506 habitants



La mairie de Chaumont a son facebook !

A l'image de nombreuses communes en France, Chaumont est désormais connecté aux réseaux sociaux. En effet, la commune a lancé sa propre page Facebook en juin. Des informations sont régulièrement publiées, alors suivez-nous !

Commune de Chaumont-Haute-Savoie



Horaires Mairie de Chaumont

**Suite au covid-19,
Le Secrétariat de la Mairie sera**

FERME LE MATIN de 9h à 12h00

**TOUS LES MARDIS ET JEUDIS
JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

Vous pouvez :

- nous joindre par téléphone au 04.50.44.73.01,
- nous envoyer un mail de votre demande à mairie@chaumont-74.fr,
- nous déposer votre demande dans la boîte aux lettres de la mairie

Infos pratiques

Mairie

- Tél. : **04 50 44 73 01**
Fax : **04 50 44 86 64**
E-mail : **mairie@chaumont-74.fr**
Site : **www.chaumont-74.fr**
- Ouverture du secrétariat :
mardi 9h00 à 12h00
13h30 à 17h00
jeudi 9h00 à 12h00
13h30 à 19h00
- Permanence du maire et des adjoints :
jeudi 17h30 à 20h00

Nous vous rappelons que pour toute question ou suggestion concernant la gestion de la commune au sens large, Monsieur le Maire et ses adjoints sont à votre disposition lors des permanences en mairie, le jeudi soir, de préférence sur rendez-vous.

- Communication des habitants avec le Conseil municipal :
Boîte aux lettres Mairie
ou à l'adresse suivante:
1 rue François-Antoine Curtet
74270 Chaumont
(Signez impérativement vos requêtes)
- Réservation salle Espérance, tables et bancs :
S'adresser en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
(Le formulaire de location de salle est disponible sur le site internet www.chaumont-74.fr)

Recensement militaire

Les jeunes hommes et jeunes filles doivent se faire recenser à 16 ans, dans le mois de leur anniversaire. Se présenter en mairie muni de sa carte nationale d'identité et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement sera remise. Nous rappelons que cette démarche est obligatoire et que de nombreuses administrations demandent un justificatif du recensement lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.

Stationnement

Vu la configuration du village et des hameaux, il est demandé aux habitants de privilégier le stationnement sur leur propriété, ou à défaut, il est conseillé d'utiliser les places de parking. Cette démarche laisserait plus de place aux piétons, à la circulation et faciliterait le déneigement en hiver.

Urgences

- Gendarmerie : **17**
- Centre de secours n°13 : **18**
- Urgences médicales : **15** *Permanence Frangy*
- Localisation du **Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)** :
situé devant la porte de la mairie
- Localisation des extincteurs publics :
Le Malpas : - Maison Balleydier
- Gérard Steiner
(garage à droite du bassin)
St-Jean : - Maison Gaillard
Les Roches : - Ferme du Pré Luison
Thiollaz : - La Ferme
Chef-lieu : - Monique Chaumontet
Sous la Ville : - Pierre Girod
Corbouilloux : - Jean-Marie Barbier
Chaumontet : - Gérald Honczaruk
Loblaz : - Ferme Gaec de Loblaz

Nouveaux Arrivants

Nous rappelons à toute personne nouvellement domiciliée sur la commune qu'elle est invitée à se présenter au secrétariat de la mairie munie de ses papiers d'identité. Cette démarche permet de pouvoir recenser tous les nouveaux habitants et de pouvoir renseigner la poste, les livreurs, les services des impôts, ...

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral :

Les bruits excessifs constituent une nuisance qui peut porter atteinte à la santé et à la tranquillité publiques. Il appartient au maire d'assurer la tranquillité publique. En conséquence :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables : 8 h à 20 h**
- **les samedis : 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h**
- **les dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h**

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

- **Samedi de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Mercredi de 17 h 30 à 19 h 30**